

\*\*\*

## L'essentiel de la journée

### Situation militaire

#### À l'ouest

Le court silence d'hier a été suivi d'une canonnade et de combats de tirailleurs. Dans Neuilly le combat habituel a repris avec le même acharnement.

#### Au sud

Le fort d'Issy, déjà été fortement éprouvé par le siège prussien, est bombardé par des postes occupés par les versaillais auxquels les prussiens n'avaient pas accès. Le Fort de Montrouge a subi un bombardement très violent, les maisons autour sont presque complètement détruites.

L'assassinat de prisonniers à Villejuif se confirme. Une commission d'enquête de la Commune a été formée pour en connaître les détails.

## Témoignage

### Victorine brochet 31 ans, piqueuse en bottines ambulancière

... le 25 à minuit nous reçûmes l'ordre de partir pour le Champs de Mars... Nous partîmes, non sans quelque confusion, plusieurs d'entre nous tâchaient d'effrayer les faibles et de répandre la panique, aussi il y en avaient-ils qui hésitaient. Naze s'en est aperçu : « Citoyens, leur dit-il, si quelques-uns parmi vous n'ont pas le courage de la tâche que nous allons entreprendre, qu'ils se retirent des rangs, il vaut mieux avoir 10 convaincus que 20 hésitants. Nous agirons envers ceux qui ne veulent pas nous suivre comme il sera jugé utile, pour la cause que nous avons le devoir de défendre. »

Personne n'osa reculer... à minuit ils étaient tous prêts, on fit l'appel, ils se mirent en rangs, mais il manquait encore beaucoup de choses au moment du départ, quelques membres de la commune vinrent nous remettre notre drapeau, sur lequel était inscrit en lettres dorées : « Défenseurs de la République ». Ils nous firent un petit discours de circonstance et nous partîmes... cette journée du 26 fut longue, quoi que le temps fut magnifique. On ne voulait pas rester dans l'inaction ; d'heures en heures nous attendions ce qu'on nous avait promis, enfin dans la soirée nous vîmes apparaître les fourgons qui nous apportaient les choses promises, on nous fit la distribution (il y avait une telle confusion l'hôtel

de ville qu'il était difficile d'obtenir un bloc les choses nécessaires ).

Les chassepots manquaient encore, nos hommes étaient furieux, ils ne voulaient pas marcher au combat avec des fusils à tabatière, il savaient par expérience ce qu'il valaient ces fusils, plusieurs des nôtres avaient été blessés. C'était des fusils de rebut, rouillés, fonctionnant mal.

Enfin, dans l'après-midi, nous reçûmes une certaine quantité de Chassepots, mais pas assez pour tout le monde.

Le compte rendu de la séance du Reichstag du 24 avril confirme les annonces des prussiens annonçant qu'ils ne quitteront pas les environs de Paris. Le paiement de l'indemnité ne leur suffit pas, ils tiennent à rester présents afin d'être à la hauteur de toute éventualité au vu la présence de forces armées très nombreuses à Versailles. Il leur faut la conclusion de la paix.

Lors de ce débat, Bismarck a déclaré qu'il n'interviendra en aucune manière, tant que ses intérêts ne seront pas directement menacés : « Il faut que nous évitions toute immixtion indiscrete, afin que la France ne nous accuse pas d'être cause de son malheur. Le gouvernement croit avoir bien agi en observant la plus stricte réserve. »

## **Application du décret sur les otages ?**

L'ordre du jour prévoyait la suite de la discussion sur les monts-de-piété, mais la Commune a de nouveau abordé en urgence la question des otages, suite à la confirmation de l'assassinat de prisonniers par les versaillais.

Les arguments contre l'utilisation du décret sur les otages sont réapparus : il faut mettre le bon droit de notre côté, nous ne pouvons ainsi décréter la mort de douze hommes, croyez vous que Versailles tienne à ses gendarmes, à ses sergents de ville ?  
Se refusant à prendre une décision sous le coup d'une émotion légitime, il est décidé d'attendre le retour de la commission d'enquête.

## **Mesures concernant la justice**

Deux textes sont publiés, l'un pour réaffirmer qu'il est interdit de réquisitionner les biens des étrangers, en respect des lois de l'hospitalité, probablement en réaction avec l'entretien avec l'ambassadeur des États-Unis hier.

Le délégué aux relations extérieures rappelle à qui de droit que les personnes et les biens des citoyens étrangers sont sous la garantie du droit des neutres et l'hospitalité proverbiale de la France.

En conséquence, aucuns objets mobiliers, voitures, chevaux, etc., aucun appartement inscrit au nom d'un citoyen étranger jouissant des immunités attachées au titre sacré d'hôte de la République, ne peuvent et ne doivent être

Le délégué aux relations extérieures, PASCHAL GROUSSET.

L'autre concerne la nomination en urgence d'un président au tribunal civil, décision dérogatoire au principe de la reconstitution complète des tribunaux civils par le suffrage universel,

La commission exécutive,

Considérant que les magistrats du tribunal civil de la Seine ont lâchement abandonné leurs sièges et compromis les intérêts des citoyens ;

Considérant qu'il importe de pourvoir immédiatement à l'expédition des affaires urgentes, en attendant la reconstitution complète des tribunaux civils par le suffrage universel,

ARRÊTE :

Article unique. Le citoyen Voncken (Adolphe), avocat près la cour d'appel de Paris et ancien magistrat de la République, est nommé président chargé des référés, des conciliations en matière de séparation de corps et des légalisations de signatures.

La commission exécutive : JULES ANDRIEU, CLUSERET, FRANKEL, JOURDE, PASCHAL, GROUSSET, PROTOT, COURNET, VAILLANT, VIARD.

## **Nomination du procureur de la Commune**

Le citoyen Raoul Rigault a été nommé procureur de la Commune par 20 voix contre 5, d'autres s'abstiennent, comme Ostyn qui estime que son caractère lui semble incompatible avec les fonctions de procureur de la Commune.

## **Tensions entre la Commune et la garde nationale**

Les nombreuses mesures édictées par le délégué à la guerre pour réorganiser la garde nationale n'ont pas permis d'arriver au résultat désiré.

En outre, la garde nationale, dans ses fonctions de police de la cité, cède parfois à un zèle intempestif qui se traduit par des façons grossières lors des perquisitions, ou des arrestations de abusives.

Un membre, Dereure, explique : « hier, j'avais fait un bon de vivres pour des denrées placées au Château-Rouge. Eh ! bien, avec ma signature, avec le timbre de la mairie, je n'ai pu rien avoir, tandis qu'eux n'ont besoin que de la signature du chef de légion. »

Un autre, Viard, détaille un incident à la gare de Lyon. Alors qu'il avait autorisé le chemin

de fer à faire sortir de Paris un train chargé de tonneaux, pour montrer à la province que les transactions commerciales ne sont pas entravées en reversant sur la province le trop-plein qu'il y a dans Paris de certaines marchandises, les gardes nationaux ont arrêté le train, disant qu'ils n'obéissaient qu'au comité de la rue d'Aligre.

Les membres de la Commune s'insurgent contre les décisions prises par la Garde nationale contre celles la Commune, qui posent la question, qui a le pouvoir : est-ce la Commune ? Est-ce le Comité central ? Le ton monte, on dit que la Commune n'est pas assez énergique, puisqu'elle tolère une autorité au-dessus de la sienne, qu'elle est sapée dans sa base.

A celui qui dit qu'il n'y a là qu'un excès de zèle de bons patriotes, Rigault répond que le groupe est en état d'hostilité contre la Commune, qu'il faut faire arrêter « partout les hommes qui se réunissent, soit sous le nom de comité de légion, comité d'arrondissement ou autre chose, tant qu'ils resteront à l'état d'associations gouvernementales. Nous ne pouvons autoriser des associations de cette nature autour de la Commune. » il n'y a pas de turbulents, mais des réactionnaires selon lui.

Deux décisions sont prises :

- Publier au journal officiel le rapport rédigé par la commission de la guerre qui met en place dans chaque municipalité un bureau militaire qui, d'accord avec le conseil de légion, devra requérir les armes.
- Rechercher les réfractaires et assurer l'exécution des décrets ou arrêtés, jusque-là peu suivis d'effet.

A propos des incidents gare de Lyon il est explicitement décidé d'interdire aux gardes nationaux de s'occuper du mouvement des marchandises dans les gares, et d'intervenir dans tout ce qui concerne l'administration et l'exploitation des chemins de fer, Mais elles n'abordent pas les questions principales.

La méfiance à l'égard des militaires est omniprésente dans la garde nationale, qui a tendance à concevoir la défense comme la défense du quartier, voire de la rue. La discipline est bien souvent absente, les communeux pensent qu'ils ont le bon droit pour eux, des convictions fortes et que c'est ça la Commune ; le pouvoir par en bas. Les tensions sont accentuées par le manque organisation, les querelles de compétences, l'absence totale de continuité des responsables militaires.

Le Comité central de la Garde nationale continue de fait à jouer un rôle important qui n'est pas abordé. Il est pourtant essentiel de trouver un équilibre entre cette instance et la commission commission militaire et le délégué à guerre. D'autant que ces tensions vont tendre à s'accroître sous la pression militaire de Versailles.

## **Le dernier mot des Versaillais : il faut les tuer comme des chiens enragés !**

L'assemblée des maires, adjoints et conseillers municipaux des communes du département de la Seine autre que Paris se sont rendus à Versailles hier pour remettre leur adresse à Thiers, demandant une suspension des combats, la reconnaissance des franchises municipales et l'installation de la République en France.

La réponse de Thiers est toujours la même : la République est là, et seule une Assemblée constituante pourrait proclamer autrement la République. Il n'aperçoit pas de moyens de conciliation possible entre un gouvernement légal issu d'élections libres comme la France dans n'avait pas eu depuis 40 ans et des coupables qui ne représentent que le désordre et la rébellion et sont pour les trois quarts des étrangers. Quant à mes sentiments d'humanité et à la générosité du gouvernement on ne peut en douter. Les prisonniers que nous avons faits sont sur le littoral en France nourris comme nous soldats, les blessés de l'insurrection sont soignés dans nos hôpitaux à Versailles avec la même sollicitude que les autres. L'état nourrit le tiers au moins de la population de Neuilly et parmi ceux que nous assistons se trouvent des hommes ayant combattu contre nous. Tous les combattants de la commune qui déposeront les armes auront la vie sauve et la liberté assurée, je continuerai le paiement de l'indemnité qu'ils ont touché jusqu'ici dans la garde nationale en attendant la reprise du travail. Je n'excepte de l'oubli que je promets que les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte et ceux qui pourront être à juste titre considérés comme complices de ces crimes par inspiration ou assistance, c'est-à-dire un petit nombre d'individus. En tout cas aucune poursuite ne sera exercée en dehors des voies légales. Je consentirait pour répondre à l'appel que vous faites à mes sentiments d'humanité, à laisser aux révoltés une porte libre pendant 2,3 ou 4 jours afin de leur donner la faculté de sortir de Paris et de chercher un refuge en dehors du territoire Il ne m'est pas permis de laisser entrevoir d'autres concessions et surtout d'accepter pour arriver à la paix à la reconnaissance du caractère de belligérant aux participants à l'insurrection parisienne ».

Les circonstances dans lesquelles cette réponse fut donnée méritent qu'on s'y arrête. Lorsque les délégués arrivèrent à Versailles, en attendant d'être reçus par Thiers, ils ont rencontré un puissant personnage, monsieur Alphand, un bonapartiste chargé des affaires de Paris. Monsieur Alphand leur déclara : « que diriez-vous si un membre de la Société protectrice des animaux vous empêchait d'étrangler le chien enragé qui va se précipiter sur vous ? ». La chose est claire Monsieur Alphand et les hommes au pouvoir sont prêts à tout pour écraser le peuple ouvrier de Paris : il n'y a ni de pitié ni de bienveillance à attendre de leur part !

## **Les francs maçons en délégation à la Commune**

### **Témoignage - Elie Reclus, 44 ans, journaliste**

Il y a foule devant le théâtre du Châtelet. Ce sont les francs-maçons de Paris qui se réunissent en grande Assemblée pour délibérer sur la conduite que doit tenir leur vaste association dans cette crise suprême. Je me vois refuser l'entrée, je n'ai jamais été qu'un piètre apprenti ; depuis plusieurs années je n'ai jamais remis les pieds dans une loge, il me serait impossible de reproduire exactement les signes d'usage. On dit qu'on va prendre dans cette séance des résolutions importantes, que des Frères enthousiastes me disent même devoir être décisives.

La franc-maçonnerie est nécessairement conciliatrice . Elle a des adeptes dans les deux camps. Aussi tous les hommes de paix ont immédiatement réclamé son intervention philanthropique et désintéressée. Mais la philanthropie est une chose bien vague. Mac Mahon et Monsieur de Galliffet riraient aux éclats si on les priait, au nom de la philanthropie, de ne plus ordonner de charges de se tenir

strictement sur la défensive. Quand on se bat, on se bat pour se battre, et sérieusement. Les combattants n'aiment point qu'on leur propose trêve ou armistice. Il ne s'agit pas seulement de prêcher la paix la Concorde, il faut encore formuler les articles du traité de paix, il faut un programme de conciliation

De même que tous les conciliateurs qui sont survenus, Liges, Unions, Syndicats, la Franc-Maçonnerie propose des réélections sur toute la ligne, précédées de la reconnaissance des franchises municipales.

Rien de plus juste de plus raisonnable que ces propositions. Si l'assemblée de Versailles n'était furieuse et insensée, elle les eût admises immédiatement. Mais tous les jours on les lui présente à nouveau et les refuse à nouveau. En intervenant la franc-maçonnerie n'accomplit que son devoir d'humanité, mais en intervenant dans un débat politique, elle discute nécessairement la politique et doit aboutir fatalement à prendre parti : de sorte qu'en accomplissant son devoir, elle ne pourra échapper au reproche d'être sortie des bornes de son devoir

La délibération solennelle a regroupé près de 5000 membres de tout grades des loges maçonniques des deux Orients de Paris, le rite français et le rite écossais. Le franc-maçon Thirifocq y a déclaré, qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles il fallait agir autrement : « Frères, les maçons vont être forcés de devenir soldats. Il faut qu'ils aillent en face des hordes de Versailles, planter la bannière franc-maçonnique, décidée à la défendre un coup de fusil si une seule balle troue la laine bleu du drapeau ». Malgré la vive opposition de Floquet, député démissionnaire à l'Assemblée nationale et membre de la loge écossaise, l'Assemblée a décidé que les vénérables et les députés de loge iraient faire acte d'adhésion à la commune et annoncer que le 29, les francs-maçons des deux rites iraient sur les fortifications, entre le point du jour et Clichy, pour y planter leurs étendards de paix, de fraternité et y défendre la commune, même par les armes si l'armée de Versailles repoussait leur tentative de concorde et d'union. L'émotion était grande, ils se sont ensuite dirigés à près de 2000 vers l'hôtel de ville. Ils ont été reçus avec enthousiasme par la Commune toute entière vers 5 heures du soir dans la cour d'honneur.

Le franc-maçon Thirifocq déclare que, depuis le jour où la Commune existe, la franc-maçonnerie a compris qu'elle serait la base de nos réformes sociales : « C'est la plus grande révolution qu'il ait jamais été donné au monde de contempler. Si, au début du mouvement, les francs-maçons n'ont pas voulu agir, c'est qu'ils tenaient à acquérir la preuve que Versailles ne voulait entendre aucune conciliation. Comment supposer en effet que des criminels puissent accepter une conciliation quelconque avec leurs juges ? »

De nombreux cris de : « Vive la Commune ! Vive la franc-maçonnerie ! Vive la république universelle ! » répondent à l'orateur.

Le citoyen Jules Vallès, après avoir remercié la députation en quelques mots, donne son écharpe au franc-maçon Thirifocq qui annonce que cet emblème restera dans les archives de la franc-maçonnerie, en souvenir de ce jour mémorable.

Le citoyen Lefrançais, membre de la Commune, lui aussi franc maçon dans une loge écossaise des plus républicaines, déclare qu'il s'était depuis longtemps assuré que le but de l'association était le même que celui de la Commune de Paris : la régénération sociale.

La députation se retire après avoir enguirlandé sa bannière avec l'écharpe du citoyen J. Vallès, et emporté un drapeau rouge.

Une délégation de la Commune la reconduit jusqu'à la rue Cadet où se trouve le siège du Grand-Orient. Elle est acclamée sur son passage par la population enthousiasmée, et l'on se sépare après une vive et patriotique allocution du citoyen Ranvier, membre de la Commune et lui aussi franc maçon. Tous les cœurs battent à l'unisson.

Cette manifestation par laquelle la franc-maçonnerie parisienne appuie ouvertement la revendication des franchises communales, peut avoir une influence, surtout en province. Par ses nombreuses ramifications, la franc-maçonnerie est en rapport avec toutes les villes de France.

## Organisation du travail, suite...

Paris le 26 avril 1871

Citoyens ,

La commune donne des commende de clous aux Patron cela nais pas bien et elle doi fair appel aux ouvrier avent moi je suis communiste garde national et inscrit depuis longtemps à la chambre du travail[1] et je ne travail pas parce que je ne veux pas travailler sous la commune pour un patron car on ais trop esclave

Envoyez-moi un bon de réquisition de fère des clous de 100 kg et un bon de 30 francs de charbon et quand les ouvriers cloutier veron ça ils viendron tous ce fair inscrire pour la fédération ouvrière citoyen, faite drois à ma demende pas pour moi mes pour mon corp d'éta qui ait trais bon pour la commune mes ils la comprene pas cependans je fais tout se qu'il dépend de mois pour la fusion i, c'est à vous de maider en répondans à ma demande je vous salut d'une amitié fraternelle

Roulleau rue Dasnier 76 Paris

lettre transmise par Jacques Rougerie

## Du côté des Clubs

Club Saint-Jacques-du-Haut-Pas Dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Le 26 avril est installé un club, dont le droit d'entrée est de 5 centimes, versés dans le

Maitron

## En bref

■ Les frères et sœurs des Écoles chrétiennes ont abandonné leur poste. Appel est fait à tous les instituteurs laïques, afin qu'ils aient à se présenter à la mairie, bureau du secrétariat général. Nous espérons que cette lacune sera bientôt comblée, et que chacun reconnaîtra que jamais occasion plus solennelle ne nous a été offerte d'inaugurer définitivement l'instruction laïque, gratuite et obligatoire. L'ignorance et l'injustice font place désormais à la lumière et au droit.

■ L'éducation nouvelle. Appel aux instituteurs, institutrices et professeurs, ainsi qu'aux parents. Réunion à l'école Turgot, tous les dimanches et jeudis, à deux heures très précises. Etudes et résolutions pratiques sur les réformes à réaliser dans les programmes, méthodes et lois d'enseignement.

■ Sous peu de jours, seront livrées à la consommation une grande quantité de vivres et de denrées comestibles, à des prix très modiques, et cela par l'entremise d'établissements placés sous la garantie des municipalités. Nous avons des vivres pour longtemps, et le public peut se regarder comme complément abrité contre la spéculation et contre la pénurie.

■ Les membres de la Commune composant la municipalité du XII<sup>e</sup> arrondissement qui reçoivent chaque jour d'innombrables demandes de secours, font un appel aux citoyennes pour former un comité de républicaines du XII<sup>e</sup> arrondissement, dont la mission sera de rechercher toutes les misères cachées, et d'en faire un rapport aux membres de la Commune soussignés, qui s'empresseront de les soulager immédiatement.

## Angleterre

A la chambre des communes, M. Gladstone, répondant à sir Charles Dilke, explique que la police avait droit hier de disperser le rassemblement des ouvriers au palais de Westminster, la loi défendant de porter en masse une pétition au parlement.

Disraeli ayant annoncé qu'il appellerait l'attention de la chambre sur les mesures prises relativement au budget, le chancelier de l'échiquier déclare que, en présence de l'opposition que soulève au dedans comme au dehors l'impôt sur les allumettes, il retire la proposition du gouvernement.

## En débat : où vont les révolutionnaires jacobins ?

Depuis un mois que la Commune est constituée, sur diverses questions, deux groupes sont apparus, les divers révolutionnaires jacobins qui forment la majorité, et les socialistes.

Ce groupe majoritaire regroupe les blanquistes et les révolutionnaires de 1848 et les membres des clubs.

Ces révolutionnaires de 1848, continuateurs de la tradition jacobine, exercent sur leurs jeunes collègues une influence considérable. Ils sont écoutés avec une extrême déférence, comme des aïeux. Leur autorité est empreinte de préjugés autoritaires et ils sont souvent peu aptes à comprendre les tendances qui avaient donné naissance au mouvement du 18 mars, notamment imprégnées de fédéralisme et de volonté de transformation sociale .

Les blanquistes sont convaincus qu'un habile usage de la force peut être efficace. Ils sont absorbés par la conquête, ce sont des conspirateurs actifs et opiniâtres qui usent et abusent de la force pour imposer, pour implanter, coûte que coûte, dans un bref délai, leurs idées avec une audace. Au nom du peuple dont ils se croient seuls capables d'améliorer la situation, ils sont disposés à agir dictatorialement.

Leur vision se heurte à la tentative d'autonomie communale inaugurée le 18 mars, qui rompt justement avec une politique centralisatrice pour une fédération de communes libres.

Leur radicalité autoritaire leur permet d'associer souvent les « clubistes », qui sont souvent des ouvriers, habitués aux joutes verbales, mais dénués de sens pratique, n'ayant qu'une notion très floue de la nature des choses et ne possédant aucune qualité administrative ou organisatrice. Les discussions superficielles et sommaires des club, n'approfondissent pas les sujets, et ne permettent pas rechercher les vraies causes des obstacles. Très soupçonneux, très émotifs, ils crient facilement à la trahison, lorsque surviennent les difficultés .

La minorité de la Commune, composée presque exclusivement d'ouvriers qui font partie de l'élite du prolétariat français , est socialiste dans son ensemble, mais elle est partagée entre les collectivistes et les mutuellistes. Elle a du mal à faire prévaloir ses vues face aux autres courants.

Il y a aujourd'hui le risque que ceux qui ont le moins l'intelligence de la situation, plus révolutionnaires que socialistes, plus préoccupés de modifications politiques que de transformations sociales exercent sur le mouvement une influence prépondérante, vers une radicalisation autoritaire désastreuse.

## Note

[1] Association corporative des ouvriers cloutiers, adhérant à l'Internationale depuis 1869